

Maître d'ouvrage : la Métropole Nice Côte d'Azur

**Projet de mise en oeuvre du schéma d'aménagement du Boréon et de la Madone à
SAINT-MARTIN-VESUBIE**

Enquête publique du lundi 15 avril au vendredi 17 mai 2024 inclus

Observations électroniques déposées durant l'enquête

N°	Date/Heure	Contenu
1	28/04/24 22h21	<p>Cher commissaire enquêteur, cher M le president de la commission Leonard Lombardo,</p> <p>Il semble que dans le message précédent mon logiciel de mail ait incorporé une historique de messages. Pourriez-vous supprimer le message précédent et le remplacer par celui-ci. Merci</p> <p>Je vous contacte en tant que membre de l'association faire revivre la Vésubie et France Nature Environnement FNE06 pour participer à l'enquête publique sur le schéma d'aménagement du Boréon et de la Madone à Saint-Martin-Vésubie.</p> <p>Je souhaiterais dans un premier temps poser quelques questions sur la pérennité des ouvrages et la prise en compte de l'environnement de la vallée de la Vésubie en terme de biodiversité.</p> <p>Les grands ouvrages sont présentés ici : https://www.nicecotedazur.org/uploads/files/ep-saint-martin-vesubie/DUP-MEC-EP-tempete-Alex-SMV-V8-pour-enquete/A-DUP/A4-Characteristiques-principales-des-ouvrages-les-plus-importants.pdf</p> <p>Le rapport semble suggérer que la reconstruction résiliente est difficile pour les ouvrages de</p>

franchissement en particulier les ponts :

Celui du pont de Venanson a un chapitre dédié :

"Les largeurs données au lit doivent rester aussi proches que possible des largeurs atteintes lors de la crue du 2 octobre ...Ces largeurs peuvent être réduites en cas de nécessité avérée, mais le moins souvent possible et sans descendre en dessous des valeurs données par tronçon pour un rapport L/h proche de 40 du débit centennal. Pour les ouvrages de franchissement, cette valeur est rarement atteinte. "

Je cite ici un passage du texte.

Mon interprétation est que le pont ne résistera pas à une tempête équivalente à Alex.

Je n arrive pas à évaluer à quelle type d événement il est fait pour résister.

J aimerai que vous clarifiez ce point.

L ouvrage résistera t il à un évènement de type tempête Alex ou à une tempête Aline ?

Une évaluation des incidences Natura 2000 est aussi détaillée et aucun impact n est supposé, mais l étude semble peu détaillée car très peu d espèces sont décrites dans l étude alors qu une flore et une faune d exception sont présentes dans la Vésubie.

Par exemple, seule la tourterelle des bois est répertoriée dans les espèces d oiseaux ce qui ne correspond pas au rapport d un naturaliste qui avait noté de nombreuses espèces d oiseaux dont certaines protégées comme le verdier d Europe.

Je joins ici le rapport en question :

https://drive.google.com/file/d/1Dkqo8BnsFyDNMh_Y5yYAQYgpj_zFIX55/view?usp=drivesdk

Je pense qu il devait être possible de concilier préservation de notre environnement et travaux nécessaires à la préservation du village et des routes du moment que les études sont bien faites et que la préservation de notre patrimoine environnemental est prise en compte.

Pourriez-vous m indiquer si les travaux préserveront les espèces de notre belle vallée ?

		Merci. Jacques D
2	29/04/24 15h20	<p>SAINT MARTIN VESUBIE, le 29 avril 2024</p> <p>OBJET: Suite a la participation de l'enquête publique le 25 avril 2024.</p> <p>M.LE COMMISSAIRE ENQUETEUR,</p> <p>réf: 0124-001038</p> <p>Nos réf; AD 267 126 rue Charles Boissier de 822 m2 +AD 268 COUANA 167 m2 Total 989 m2. Voir pièce jointe notaire.</p> <p>Je viens de recevoir votre Offre d'achat de ma propriété à Saint Martin Vesubie et je ne peux vous consentir à la prise de possession anticipée car il y a des points sur les quelles nous ne sommes pas d'accord.</p> <p>1) le prix au mètre carré.</p> <p>2) la surface, j'avais avec ALEX perdu environ 350 m2. En voulant me prendre 421 m25 (Emprise N° 267n) ou sont les limites, Quand Monsieur Christian Estrosi est venu inaugurer la réouverture de la route de la Colmiane nous avons parlé des protections des berges rive gauche (devant tout les médias). il a été réalisé un enrochement pour que mon terrain ne tombe pas.</p> <p>De ce fait je voudrais avoir la visite d'un GEOMETRE pour que l'on puisse savoir ou va être placé la digue sans que l'on vienne démolir les travaux déjà réalisés, ni venir empiéter sur le terrain qui n'a jamais subi de détérioration (voir photo pièce jointe)</p> <p>De plus sur le plan d'ensemble vous me supprimez dans le lot 268 la parcelle 98. Il se trouve que le lot</p>

		<p>268 est le chemin d'accès qui est sur mon acte d'achat. il y a sur cette parcelle les arrivées d'eau ,EDF et téléphone ainsi que tous les compteurs et mon portail sur la parcelle 98.</p> <p>Il faut donc revoir les détails qui ne vont pas, avant que nous puissions valider quoique se soit.</p> <p>Madame Christiane C. Observations avec PJ.</p>
3	30/04/24 13h13	<p>M. le Président de la Commission d'enquête,</p> <p>Nous sommes propriétaires des parcelles portant les numéros cadastraux 78 et 79 et avons perdu le terrain correspondant à votre parcelle numéro 20 lors de la tempête Alex.</p> <p>La digue (enrochement) qui a été construite est trop basse, comme l'a montré la dernière tempête Aline l'hiver dernier. Durant cette tempête, l'eau de la rivière est montée au-dessus du niveau le plus élevé de la digue. Les pierres détachées qui reposaient sur la digue ont été emportées par l'eau et le béton est maintenant exposé. Depuis cette tempête, des déchets, du bois et du polystyrène gisent au sommet de la digue. Cela n'a pas encore été supprimé. (secteur rouge sur photo attache)</p> <p>Ce qui est le plus inquiétant, cependant, c'est que l'eau de la rivière lors de la tempête Aline a également endommagé les murs derrière la digue. Directement derrière la digue, vous avez formé un mur avec du sable meuble, du gravier et des pierres. Parce que l'eau de la rivière a eu libre cours ici lors de la tempête Aline, ce mur s'érode fortement et n'est donc pas assez solide (secteur orange sur photo). Nos propres renforts de murs, avec une base de roches solides et lourdes (secteur vert sur photo), ont été construits par nécessité sur cette surface très instable que vous avez créée (notre propre entrepreneur qui a fabriqué nos propres renforts de murs - à grands frais - a été renvoyé par votre ouvriers. Certaines de nos fortifications ont même été détruites à la suite des travaux de Metropole, comme en témoignent trois gros rochers qui se sont échappés.</p> <p>1. Un rehaussement et un renforcement de la digue - enrochement -, ainsi qu'une meilleure protection de la partie que vous avez construite au-dessus et qui est constituée de sable meuble et de graviers, sont donc indispensables. Des résidents de notre quartier nous ont dit que vous envisagez de surélever la digue de 2 mètres? Nous aimerions recevoir une confirmation officielle de votre part. Il est clair pour nous que la digue actuelle est construite trop bas et que nos terres restantes ne sont pas suffisamment</p>

		<p>protégées par la digue actuelle.</p> <p>2. En outre, nous ne savons pas exactement où se situe exactement la nouvelle limite proposée pour le terrain qui nous reste. Les documents disponibles pour consultation à la Mairie suggèrent que la nouvelle limite se situe exactement au-dessus de l'enrochement. Est-ce correct?</p> <p>Malheureusement, nous avons perdu une grande partie de notre terrain lors de la tempête Alex, nous sommes très préoccupés par la hauteur et la qualité de la protection (digue) que vous avez construite. Nous ne sommes pas convaincus que l'enrochement actuel protège adéquatement nos terres et nos maisons.</p> <p>Enfin, notre adresse personnelle à Amsterdam, aux Pays-Bas, n'est plus correcte. Nous vous avons informé par e-mail séparé que nous avons déménagé à Bilthoven, aux Pays-Bas. Si cela n'a pas été fait correctement, veuillez nous contacter.</p> <p>Bien cordialement,</p> <p>Lucas VG et Anne T. Observations avec PJ.</p>
4	01/05/24 14h20	<p>M. le Président de la Commission d'enquête bonjour,</p> <p>Ayant subi les tempêtes Alex et Aline et voir que beaucoup de travaux ont été emportés pourquoi aujourd'hui cette procédure qui aurait pu être faite après Alex et ainsi valider des travaux définitifs à réaliser.</p> <p>Je suis le Président de l'Association locale de pêche et j'aimerais savoir ce qu'il va advenir des baux de pêche sur les terrains impactés par le fond Barnier et par la DUP en cours ?</p> <p>Par la même comme beaucoup de résidents de la commune nous ne comprenons pas pourquoi le lit mineur de nos cours ne sont pas curés jusqu'aux rochers de l'ancien lit mineur. Car à plusieurs endroits le lit mineur est plus haut que les protections de berge et à chaque petite crue ça passe par dessus les protections.</p>

		<p>Nous sommes aussi surpris de voir qu'en 3 mois une route a été refaite plus ou moins à l'initiale et qu'en 3 ans ça n'a pas été le cas.</p> <p>De toute façon, si ce secteur de St Martin Vésubie au 3 ponts voire le Boréon était une zone classée boisée après le passage d'Alex il n'y avait plus d'arbres ,pas besoin de déclassement ,la crue avait fait le travail de déboisement.</p> <p>Un grand merci à M. le Préfet qui a fait bougé les choses après Aline.</p> <p>Sachez qu'après avoir subi 2 tempêtes et voir aujourd'hui ou nous en sommes c'est plus que démoralisant et il faudra des années pour retrouver un St Martin Vésubie avec des travaux finis et un environnement vivable.</p> <p>Dans l'attente de votre retour, très cordialement,</p> <p>Daniel B</p>
5	03/05/24 12h41	<p>Vos Réf.: enquête publique rdv 25/04/2024 Nos Réf. : Parcelle cadastrée AD 396 référencée lot numéro 35 Offre d'achat de votre terrain à Saint Martin Vésubie</p> <p>Monsieur le président de la commission publique,</p> <p>Suite à notre rendez-vous le 25 avril 2024 à la mairie de Saint Martin Vésubie, avec les deux autres copropriétaires du 114 rue Charles Boissier - M. François Petit et M. Delmas représentant du CSE du CAL Lacassagne- ; vous nous avons demandé de remettre par écrit les différentes observations concernant le projet d'aménagement et surtout la volonté du service foncier de la métropole d'acquérir une emprise au sol de notre terrain pour une surface de 411 m2.</p> <p>Une précision à vous apporter, car en date du 09/02/2024 par courrier recommandé et mail identique,</p>

nous avons pose des questions au service de la direction de la stratégie immobilière et foncière de la métropole de Nice (cf. copie du courrier recommandé en pièce jointe) ; ce dernier étant resté sans réponse.

Par conséquent comme il a été convenu dans le cadre de l'enquête publique, vous nous invitez à rédiger des observations à l'attention du préfet, aussi, nous réitérons nos questions :

Les travaux d'aménagements du lit du cours d'eau Boréon par la Métropole, qui nous sollicite par anticipation d'autoriser des travaux avant qu'un accord puisse être trouvé sur la vente des emprises foncières. Le procédé de correspondance par simple courrier, nous a quelque peu surpris pour une situation aussi sérieuse.

En effet, ces deux courriers non recommandés stipulent qu'une étude hydraulique a été réalisée par le SMIAGE pour le compte de la métropole et village de st Martin Vésubie qui a donné lieu à l'établissement d'un schéma d'aménagement des cours d'eau dans la traversée de Saint Martin Vésubie :

*Avec pour la rive droite: une reconstruction définitive de la route et en dessous des aménagements de talus végétalisés et une carapace en enrochements en pied des rives.

Une première question : ces travaux ont déjà eu lieu à cette date ou sont-ils à prévoir? Les carapaces d'enrochements seront-elles bétonnées pour éviter de nouveaux incidents si tempête il devait y avoir en fin d'été ?

*Sur la rive gauche du Boréon, particulièrement sur notre parcelle référencée ci-dessus, vous nous indiquez la reprise des berges et la réalisation de protections hydrauliques sur l'ensemble du linéaire depuis le pont Maissa jusqu'au pont de Venanson .

Deuxième question : doit-on comprendre que l'emprise au sol, réclamée par courriers, intègre les terrains déjà ensevelis par le débordement du Boréon, tempête après tempête ou est-ce une emprise au sol sur des terrains non grignotés par le cours d'eau boréon et sur des viables ?

En outre, Les documents annexés à vos courriers, avec Le plan général des travaux qui doit certainement être le schéma directeur, positionnant les aménagements à réaliser et l'espace réservé au cours d'eau le Boréon, (ce que vous nommez dans une approche globale). Nous ne comprenons pas clairement les schémas: le plan général des travaux et notamment, le plan d'ensemble intitulé «< Plan d'ensemble tempête Alex», qui semble ne pas être mis à jour car depuis une seconde tempête Aline s'est abattue et le relief du cours d'eau a reconfiguré la zone.

Troisième question : Comment pouvons-nous obtenir des informations détaillées et non approximatives, sans métré, document d'arpentage pour pouvoir vous répondre?

Pourquoi déplacer le lit du cours d'eau de son cours initial? Pourquoi rapprocher le cours d'eau Boréon alors qu'il était plus loin de nos berges? Le niveau de la rivière sera-t-il abaissé?

Et enfin, une dernière question : l'indemnité de 2 € le mètre carré correspond à quoi? Montant d'indemnité du domaine ? Est-ce un prix au mètre carré pour des terrains emportés par les deux crues successives ?

Est-il envisageable de convenir à titre individuel et/ou collectif avec les voisins et riverains, d'un rendez-vous IN SITU, sur notre (nos) terrains avec un représentant de vos services, un géomètre, pour obtenir une projection précise, à partir de plan mis à jour et détaillé, des travaux d'aménagements et l'ampleur des travaux sur notre propriété ?

Vous en souhaitant bonne réception. Veuillez agréer, Monsieur le président de la commission d'enquête, nos salutations très respectueuses.

Epoux T C et F. Observation avec PJ

6	06/05/24 17h30	<p>Monsieur le président de la commission publique,</p> <p>Suite à votre courrier en date du 23/01/2024 et à ma visite à la permanence de la commission du jeudi 25 avril, (Avec les autres copropriétaires, : Mr Francis T, Richard D représentant le C.E L et nos voisins , Mr Serge C et Mr Christian G), nous informant des travaux d'aménagement des rives du Boreon, plusieurs réponses de précisions seraient la bienvenue.</p> <ul style="list-style-type: none">- Je m'étonne qu'il faille accepter la réalisation des travaux et leur conséquences avant de connaître avec exactitude leur modalité.- Il faudrait que l'ensemble des propriétaires concernés puissent voir le balisage physique sur place et l'exacte emprise des travaux et discuter avec le géomètre.- j'aimerais connaître la hauteur des enrochements au niveau de nos propriétés.- Le lit de la rivière va-t'il être rabaissé par rapport à son niveau actuel?- Pourquoi ne pas rediriger le Boréon sur son ancien lit, naturel qui était plus proche de la rive droite, permettant ainsi d'éloigner l'enrochement de nos terrains?.D'après vos plans approximatifs, l'espace du côté rive droite est plus important et moins de personnes seraient impactées.- y aura-t'il un accès des copropriétaire au Boréon ?- Existera-t'il un accès piétonné le long des rives du Boréon et si oui, une clôture pourrait-elle être posée pour restreindre l'accès à nos terrain ?- Le rétablissement de notre assainissement est-il prévu dans le schéma de la reconstruction, cela serait plus facile de coordonner l'ensemble des travaux...? <p>L'ensemble des propriétaires sont en droit d'avoir des réponses précises, car cela aura des répercussions sur leur qualité de vie, et du patrimoine à moyen-long terme.</p> <p>En espérant une réponse de votre part, je vous prie de recevoir, Monsieur le président de la commission d'enquête, mes sincères salutations</p>

		François P
7	14/05/24 11h12	<p>Bonjour Monsieur le Président de la Commission d'enquête.</p> <p>Nous vous prions de trouver ci-dessous (et copie en PJ), nos observations concernant les travaux de Saint Martin Vésubie suite aux tempêtes Alex et Aline.</p> <p>Vous en souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments respectueux.</p> <p>Jean K</p> <p>RDV en mairie le 17 avril 2024</p> <p>Quartier COGNES</p> <p>Monsieur le Président de la Commission d'enquête,</p> <p>Nous savons que Saint Martin est construit sur de la moraine glaciaire, un ensemble sans cohésion, formé de blocs et de divers sédiments. La tempête Alex a érodé et lessivé les côteaux, amenant les matériaux dans le lit de la rivière et faisant ainsi remonter le niveau de l'eau de plus d'une dizaine de mètres à certains endroits.</p> <p>Concernant les travaux engagés pour la mise en sécurité et la nouvelle configuration du village, il est regrettable que les habitants et surtout les personnes impactées n'aient pas été plus sollicitées. Il est désolant aussi de voir que nous subissons la mésentente des autorités, le manque de coordination entre les services ... 4 années qui auront été perdues par les entreprises, dans des déplacements incohérents de matériaux rapportés par les eaux !</p> <p>En tant que citoyens responsables, d'une façon générale, les travaux engagés suite aux tempêtes Alex et Aline, nous interpellent en particulier au niveau du vallon de la Madone de Fenestre, à Saint Martin.</p>

- L'aberration de ne pas avoir commencé les travaux en amont plutôt qu'en aval (10km plus bas). Il aura fallu une deuxième tempête pour que débutent de véritables travaux sur Saint Martin.
- Des mesures d'urgence qui n'ont pas été prises au bon endroit : en mars-avril 2024, enfin, le confortement de la montée de la Frairie s'annonce ! Jusque-là un énorme talutage, au risque de voir déstabilisées les premières maisons du village !
- L'apport et le stockage de matériaux en bordure des cours d'eau sont une ineptie. La deuxième tempête ou les gros orages ont démontré que les matériaux déposés artificiellement ont été emportés au risque d'obstruer à nouveau les arches du pont.

(Talutages de berges, rampe d'accès aux Cèdres, remblai au niveau du pont St Antoine ...).

Ayant consulté l'ensemble de votre dossier, nous en avons repris ci-dessous un certain nombre d'extraits (*en italique*) pour formuler plusieurs observations concernant plus précisément nos parcelles :

1/ "Le projet concerne la réalisation de confortement de berges afin de prendre en compte la modification de la morphologie du cours d'eau induite par le passage de la Tempête Alex, ainsi que son régime torrentiel. Il comprend aussi la réfection de certains axes de transport impactés par la tempête."

Malgré ce qui est indiqué dans les différents rapports, le projet actuellement déployé pour sur le vallon de la Madone ne tient pas réellement compte de la modification de la morphologie de la Madone induite par le passage de la Tempête Alex.

Nous dénonçons une approche qui n'intègre pas la dynamique du cours d'eau. Pourtant, par les courbures de son tracé naturel, la rivière « rebondit » géométriquement sur les berges en des points prévisibles.

Le projet envisagé prévoit le dévoiement artificiel du cours d'eau en partie sur nos parcelles (dévoiement qui a été engagé immédiatement après la tempête) mais aussi la construction d'aménagements tels que des terrasses avec jardins partagés dans un des points de rebond de la

Madone, en rive droite.

Ces nouveaux aménagements, outre leur exposition dans le cas d'une éventuelle crue vont constituer des éléments perturbateurs dans la descente du cours d'eau. A la manière d'écrans réflecteurs ils mettent désormais à risque une partie de notre propriété qui n'avait pas été touchée par la tempête Alex.

Les aménagements envisagés côté rive gauche de la Madone sont dérisoires, ils ne sont par ailleurs jamais listés dans les paragraphes citant les protections des berges déployées (seuls les travaux rives droites sont cités). Ils sont impératifs d'autant plus au regard des ouvrages envisagés sur l'autre rive de la Madone qui contrarient le tracé naturel.

Nous avons pu constater les premiers dégâts de ces changements lors de la tempête Aline qui a été plus invasive que la tempête Alex.

2/ Nous demandons de pouvoir disposer des plans du projet cotés avec des coupes. Les éléments du dossier ne sont malheureusement pas détaillés ou illisibles du fait de leur résolution. Et il est difficile de coter la largeur de la Madone entre les berges au niveau du pont, largeur qui devait être de 40 m suivant l'étude menée mais qui nous semble plus importante sur les plans.

3/ Nous souhaiterions disposer des derniers plans d'aménagement envisagés pour le vallon de la Madone. Une esquisse paysagère en date du 02/08/2022 est jointe au document « 4. Caractéristiques principales des ouvrages les plus importants » mais elle n'est pas en adéquation avec les autres plans de l'enquête préalable.

4/ Nous ne sommes pas en accord avec l'évaluation des risques établis :

- Topographie/géologie : « *les modifications de la géologie ou de la topographie du site seront négligeables, en phase chantier comme en phase exploitation, le site ayant déjà été fortement remanié par le passage de la Tempête Alex et le projet s'appuyant pour partie sur les protections de berges existantes* »

Les travaux actuellement menés décompensent les sols et ont fragilisé davantage certains bâtis et terrains naturels (ex propriété Davério), les mettant en danger et imposant des murs agrafés.

- Paysage : « *protéger les arbres à conserver* »

Des arbres de nos parcelles ont été arrachés par les engins de chantiers sans considération, ni consultation, en vue d'aménagements de rives et de pistes provisoires.

- Occupation du sol : « *L'occupation du sol du secteur a déjà été fortement remaniée par le passage de la Tempête Alex. Le projet en lui-même n'implique aucune modification significative de l'occupation du sol* »

Nous subissons une modification majeure compte tenu de la perte de servitudes acquises de nos parcelles basses et nous souhaitons d'ailleurs que ces préjudices ainsi que la moins-value qui en découle soient pris en compte :

- Du fait de la suppression de la voie d'accès sous le pont, les parcelles situées en partie basse de la propriété ainsi que le local qui nous sert actuellement de parking sont actuellement enclavés, on ne peut pas y accéder par le haut. En plus du fait que nous ne pouvons pas sortir les véhicules (depuis 4 ans !), nous perdons ces stationnements dans un village déjà en souffrance de stationnement.
- La servitude des eaux usées en partie basse nous est supprimée.

- Voirie et trafic : « *Le projet permet la sécurisation des voiries alentours vis-à-vis des crues des deux cours d'eau. Il permet également la création d'un itinéraire modes actifs à l'arrière ou en crête des berges,*

favorisant les déplacements alternatifs à la voiture »

Dans le vallon de la Madone, nous ne bénéficions pas du côté de nos berges de ce type d'accès.

- Réseaux : « *le réseau sécurise l'ensemble des réseaux vis-à-vis des crues du Boréon et de la Madone.*»

Nous subissons actuellement le déversement d'eaux vannes sur nos parcelles.

- Bâti : « *Le projet permet la sécurisation des bâtiments alentours vis-à-vis des crues du Boréon et de la Madone. Il implique la déconstruction de quelques bâtiments partiellement détruits par le passage de la Tempête Alex et que le risque inondation majeur sur le site empêche de reconstruire.* »

La déconstruction ne se limite pas aux bâtiments partiellement détruits : Actuellement, la propriété voisine de la nôtre, qui n'a pas été touchée par la tempête Alex (propriété Lasserre) est prévue démolie. Les accès que nous partagions ne seront donc pas rétablis et ceci sans que nous ayons été associés à ces décisions.

- Paysage : « *L'impact paysager du projet est considéré comme neutre dans la mesure où le site a été fortement remanié par la tempête Alex et où l'aménagement fait l'objet d'une insertion paysagère soignée* »

Actuellement nous ne disposons pas des éléments permettant de comprendre le projet dans ces nivellements.

5/ Nous souhaitons être consultés sur la réfection du canal de Nantelle (prise d'eau, tracé, ...) : En effet le canal de Nantelle est provisoire depuis 1997, tubé de manière anarchique sur nos parcelles suite à un sinistre qui a entraîné la perte de 25m de notre mur de soutènement. L'ASA de Nantelle a été condamnée pour manquement d'entretien. Mais depuis cette date nous subissons régulièrement des débordements et inondations constatés par huissier, déclarés à notre assurance ainsi qu'à M. Pelletier (préfecture).

Regrettant l'absence de réponse à nos courriers et le manque de dialogue avec les propriétaires

		<p>impactés, nous espérons que ces remarques trouveront une écoute auprès des autorités et plus particulièrement de Monsieur le Préfet. Nous sommes à votre disposition pour une visite rapide des lieux en vue d'une meilleure compréhension des faits dénoncés.</p> <p>Vous en souhaitant bonne réception. Veuillez agréer, Monsieur le président de la commission d'enquête, nos respectueuses salutations.</p> <p>Nom : J.A.M.B.C.G K. Observation avec PJ</p>
8	14/05/24 13h57	<p>Monsieur le président de la commission d'enquête,</p> <p>Pour donner suite à votre courrier en date du 11/03/2024 avec AR N° 2C 175 125 4247 8 de notification d'ouverture d'enquête et à notre entretien lors de la permanence en commission du jeudi 25 avril, En présence de la commissaire d'enquête en charge ce jour-là et des copropriétaires : Mr Francis T, Mr François P, et de nos voisins , Mr Serge C et Mr Christian G, nous informant des travaux d'aménagement des rives du Boréon, plusieurs demandes de précisions nous semblaient nécessaires dont nous avons été invités à formuler nos interrogations par courrier pour réponse.</p> <p>En premier lieu nous vous faisons part de notre étonnement sur la nécessité d'accepter la réalisation des travaux et leurs conséquences avant de connaître avec exactitude leur modalité à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il faudrait que l'ensemble des propriétaires concernés puissent voir le balisage physique sur place et l'exacte emprise des travaux et discuter avec le géomètre - Nous aimerions connaître la hauteur des enrochements au niveau de nos propriétés. - Le lit de la rivière va-t-il être rabaissé par rapport à son niveau actuel ? - le Boréon sera-t-il ramené sur son lit initial qui était plus proche de la rive droite permettant ainsi d'éloigner l'enrochement de nos terrains ? D'après vos plans approximatifs, l'espace du côté rive droite est plus important et moins de personnes seraient impactées.

		<p>- y aura-t-il une voie d'accès pour les copropriétaires au Boréon ?</p> <p>- Existera-t-il un accès piéton le long des rives du Boréon et si oui, une clôture pourrait-elle être posée pour restreindre l'accès à nos terrains ?</p> <p>- un rétablissement de notre assainissement est-il prévu dans le schéma de reconstruction, et ce en priorité pour permettre à nos salariés de pouvoir reprendre possession de notre appartement sans risque sanitaire pour le torrent du boréon.</p> <p>Il nous apparait essentiel que l'ensemble des propriétaires de la rive gauche puissent avoir des réponses précises à leurs interrogations sur la coordination d'ensemble des travaux et dont cela peut nous permettre de faire un retour favorable au projet, cela ayant forcément des répercussions indéniables sur la qualité de vie des riverains ainsi que sur la valeur de leur patrimoine à moyen et long terme.</p> <p>Nous restons bien évidemment à votre disposition pour nous rendre disponible que ce soit par mail, téléphone ou sur site.</p> <p>En espérant un retour de votre part, je vous prie de recevoir Monsieur le président de la commission d'enquête nos salutations respectueuses.</p> <p>Bien cordialement Nom : Richard D. Observation avec PJ.</p>
9	17/05/24 9h39	<p>« Accord pour déposer en mairie de saint Martin vésubie de la part de Monsieur Merle Valentin »</p> <p>Message sans contenu</p> <p>Monsieur Valentin M</p>
10	17/05/24 11h07	<p>Bonjour</p> <p>Tout d'abord merci de votre travail a rendre la vie des Vésubiens plus belle .</p>

		<p>Je suis désolé mais je viens de lire que le dossier doit être envoyé par la poste . Comme j avais vu votre adresse email en fin de page , j ai pensé a tort que l envoi par mail était possible . De plus , les biens sont en indivision avec ma sœur Catherine , qui est placée sous curatelle renforcée , Le mois de Mai est passé a toute allure avec beaucoup de « ponts » , je n ai pu valider notre déclaration que ce matin avec eux .</p> <p>Je travaille en ce moment en Malaisie et il me serai bien évidemment impossible de vous le faire parvenir pour ce jour a 16 :30 .</p> <p>Je vous joint les dossiers . Si vous acceptez quelques jours de retard , dites le moi et je vous enverrai le dossier par Fedex .</p> <p>Merci de me tenir au courant s il y avait un problème</p> <p>D avance je vous remercie et vous prie d agréer mes cordiales salutations .</p> <p>Jean-Francois B. Observation avec PJ</p>
11	17/05/24 11h26	<p>Monsieur le Commissaire Enquêteur,</p> <p>Propriétaire en indivis de ces parcelles et d'autres contiguës mais non incluses dans la notification de l'arrêté d'ouverture d'enquête parcellaire, et pour le compte de l'indivision familiale, il m'apparait nécessaire de signaler tout d'abord que les travaux d'aménagement en talus des lieux ont déjà été réalisés sans l'accord des propriétaires concernés !</p> <p>Que de surcroit on ne peut que constater une emprise des lieux, toujours sans aucun accord, par des cabanes de chantier !</p> <p>Devant ces faits accomplis, permettez moi de me demander à quoi sert cette enquête puisque tout est actuellement réalisé, les lieux ayant été totalement modifié, tout d'abord par la création donc d'une route provisoire et maintenant de talus définitif et tout cela au mépris total de notre droit de propriété.</p>

		Cordialement,
--	--	---------------

		Joël E
--	--	--------